

Service de garde

DANS LA RÉGION DE COATICOOK

CPE Entre Amis (Coaticook) : 819-849-6001

CPE l'Enfantillage : 819-849-7403
Deux installations et bureau coordonnateur du milieu familial

Halte-garderie de la Maison de la famille de la MRC de Coaticook : 819-849-7011, poste 231
Sur réservation seulement

Consultez le groupe Facebook [Offre et recherche de garderie Coaticook et environs](#)

**Plusieurs autres garderies subventionnées ou non-subventionnées sont présentes sur le territoire.
Contactez l'agente d'accueil et d'immigration de la MRC.**

LISTE DE PLUSIEURS SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS OU NON

Dès que vous attendez un enfant, il est possible de vous inscrire à l'un des sites Internet pour avoir une place dans la garderie de votre choix.

La place 0-5

Guichet d'accès aux places en services de garde reconnus du Québec.

Ma Garderie

Ma Garderie se veut le point de rencontre des services de garde (garderies, CPE, gardiennes) et des parents du Québec.



»» SUBVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT

Une contribution de base est demandée au parent et une contribution additionnelle est modulée selon le revenu familial. Veuillez consulter le site du ministère de la Famille pour en apprendre plus : mfa.gouv.qc.ca

Centres de la petite enfance

Les CPE sont des organismes à but non lucratif titulaires d'un permis et subventionnés par le gouvernement. Selon leurs installations, ils peuvent accueillir jusqu'à un maximum de 80 enfants à la fois. Les enfants sont alors placés selon leur groupe d'âge.

Garderie subventionnée

Une garderie fournit des services de garde éducatifs dans une installation selon les règles gouvernementales. Un comité de parents doit être créé pour assurer le respect des règles.

Services de garde en milieu familial

Ces services sont fournis dans une résidence privée par une éducatrice responsable du service de garde en milieu familial. L'éducatrice peut accueillir jusqu'à un maximum de 6 enfants ou 9 enfants si elles sont 2 éducatrices. Ce service est reconnu et régi par le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (souvent le CPE).

»» NON-SUBVENTIONNÉS PAR L'ÉTAT

Une contribution du parent et un crédit d'impôt est disponible pour rembourser un montant des frais de garde (ce montant est déterminé selon le revenu familial des parents). Ces garderies fixent elles-mêmes les tarifs et elles ne sont pas régies par le ministère de la Famille.

Les responsables d'un service de garde privé n'ont pas l'obligation de posséder une formation pertinente, alors il est important de s'assurer que les services offerts assurent la santé, la sécurité et le bien-être de votre enfant.

Garderies privées

Elles offrent des places qui permettent de bénéficier du crédit d'impôt pour les frais de garde. Selon leur permis, elles peuvent accueillir jusqu'à un maximum de 80 enfants à la fois.

Garderies privées en milieu familial

Une personne peut offrir un service de garde à un maximum de six enfants sans avoir l'obligation d'être titulaire d'un permis. Elles offrent des places qui permettent de bénéficier du crédit d'impôt pour les frais de garde.